



2018-10-125-DEEJ

nomenclature: 9.1.1



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DES LANDES (REAAP)**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES,

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### **ABSENT EXCUSÉ:**

M. CLAVERIE

#### **ABSENTS :**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27  
28 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 3  
2 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de votants : 30



## **2018-10-125-DEEJ - ADHÉSION AU RÉSEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DES LANDES**

L'accompagnement à la parentalité constitue un des axes importants de l'action menée par la commune dans le cadre de son projet éducatif territorial. Journées petite enfance, conférence de l'éducation partagée, organisation de débats divers avec les familles du collège... autant d'actions en direction des familles qui sont menées tout au long de l'année et qui peuvent être subventionnées par le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des Landes (REAAP).

Afin de pouvoir solliciter le réseau à l'occasion de projets divers (conférence de l'éducation partagée, cafés parents, pizzas-débats, ciné-débats...), il est proposé au Conseil municipal que la commune formalise son adhésion au REAAP des Landes.

L'adhésion est gratuite.

Elle entraîne pour la collectivité l'engagement sur un certain nombre de principes contenus dans la charte nationale des REAAP.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Vu la circulaire interministérielle N° DIF/DGAS/2B/DAIC/DGESCO/DIV/2008/361 du 11 décembre 2008 relative aux Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et son annexe 1 « La Charte des REAAP ».

### **DÉLIBÈRE**

**APPROUVE** l'adhésion de la collectivité au REAAP des Landes

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et à solliciter le réseau pour la mise en place des actions d'accompagnement à la parentalité.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 4 octobre 2018

Le Maire

